



réAGIR

CAMPAGNE N° 37 > PRINTEMPS 2013

Alerte aux pesticides !

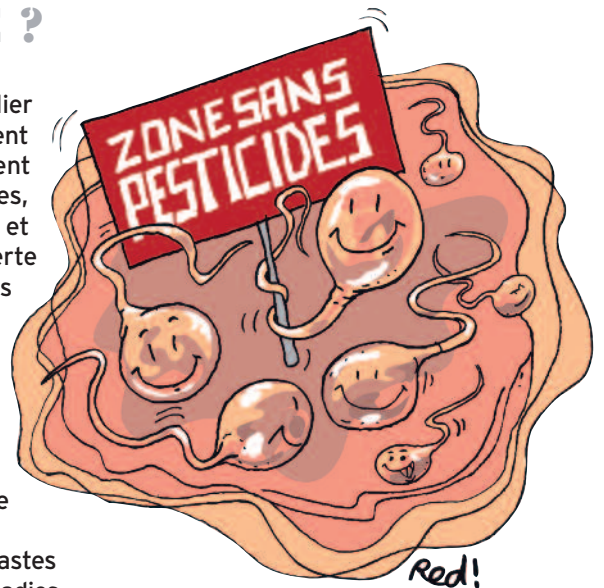
Les partenaires de la campagne

POURQUOI CETTE CAMPAGNE ?

Les pesticides, et en particulier les insecticides, lesquels tuent directement ou affaiblissent d'innombrables insectes, oiseaux, mammifères et batraciens, sont à l'origine d'une perte importante de biodiversité. Les insectes pollinisateurs tels que les abeilles connaissent un taux élevé de surmortalité liée à l'utilisation de certains pesticides, notamment ceux de la famille des néonicotinoïdes. Ces différents produits ont également un effet néfaste sur la vie microbienne des sols.

Les pesticides sont également néfastes pour la santé humaine : cancers, maladies neurovégétatives de type Parkinson ou Alzheimer, risques d'infertilité, malformations congénitales, système immunitaire affaibli etc. Ils ont donc un impact sanitaire important, d'autant plus qu'on les retrouve dans l'eau, dans l'air et dans l'alimentation. Si les premières victimes sont bien sûr les utilisateurs professionnels comme les agriculteurs ou les jardiniers des espaces verts, directement exposés, il n'en reste pas moins que les pesticides se disséminent largement et que les particuliers sont aussi exposés et susceptibles d'en subir les conséquences. Du riverain habitant près d'un champ aux consommateurs qui mangent une pomme contenant des résidus de pesticides en passant par le jardinier du dimanche, tout le monde est exposé !

Notre système agricole, très majoritairement productiviste et reposant sur une industrie chimique omniprésente, est à l'origine d'un problème aigu de santé publique auquel l'État doit faire face en s'engageant



sur des objectifs impératifs de réduction drastique des usages de pesticides et d'exclusion de certaines substances, et sur la protection des victimes de l'industrie chimique. Le plan national « Écophyto 2018 » dont l'objectif principal est de réduire de 50 % l'utilisation des pesticides d'ici à 2018, est jusqu'ici inefficace. À rebours des objectifs, l'utilisation des pesticides en France a continué à augmenter de 2,4 % entre 2008 et 2010 !

Il est grand temps de protéger les particuliers des risques auxquels ils sont exposés contre leur gré et de renouer avec une agriculture en adéquation avec les milieux naturels, tout en proposant aux consommateurs des produits de qualité sans résidus de pesticides. Renoncer aux pesticides de synthèse est une démarche de progrès revalorisant l'agronomie, les paysans et les territoires tout en assurant la santé des consommateurs et des générations futures.



Agissez maintenant

et jusqu'au 31 décembre 2013 en envoyant les cartes postales ci-jointes

LES DEMANDES

La France est le premier pays utilisateur de pesticides en Europe et le deuxième au monde. Chaque année, plus de 62 700 tonnes de matières actives sont dispersées dans l'environnement. Ces substances, utilisées principalement en agriculture, ont vocation à « nous » débarrasser des insectes « nuisibles », des « mauvaises » herbes et/ou des maladies causées par des champignons. Au regard des effets sanitaires de certains pesticides et de leur impact avéré sur la biodiversité, nous demandons :

Au ministre de l'Agriculture :

- de mettre en place une zone tampon de 100 mètres sans pulvérisations, à proximité des lieux de vie en zone rurale ;
- d'interdire purement et simplement toute utilisation de pesticides de synthèse en zone urbaine ;
- de généraliser sur le territoire national les arrêtés préfectoraux, pris dans certaines régions concernant l'interdiction de pulvériser des pesticides aux abords des fossés et des points d'eau ;
- de mettre en place un dispositif de contrôle sur les tracteurs pour informer de la vitesse du vent et pouvoir la contrôler a posteriori ;
- de mettre en place une signalétique, très explicite et visible par tous, le long des chemins traversant et/ou longeant les zones de pulvérisation de pesticides, ainsi que, à l'entrée des parcelles, un dispositif simple pour évaluer la force du vent (type manchon, etc.) ;
- d'appliquer la loi sur l'eau, qui demande de mettre en place trois périmètres de protection autour de tous les captages d'eau potable ; d'obliger sur les 2^e et 3^e périmètres de protection de pratiquer l'agriculture biologique.

À la ministre de la Santé :

- d'établir une norme limitant la présence des pesticides dans l'air ;
- de ramener la contamination des aliments par les pesticides au seuil de détection ;
- d'annuler l'instruction du ministère de la Santé du 8 décembre 2010 autorisant des niveaux de contamination de l'eau par les pesticides inacceptables ;
- d'interdire la vente en libre-service des pesticides pour les particuliers.

Pesticides : l'eau, l'air... la maladie ?

Les agriculteurs ne sont pas les seuls à être touchés par les pesticides. En Amérique du Nord, des études ont montré que les pesticides étaient présents dans 82 à 90 % des habitations !

Habiter ou côtoyer des lieux publics situés à proximité d'activités agricoles, se déplacer dans une ville qui utilise des pesticides dans les espaces verts, faire une randonnée qui traverse un espace agricole... sont autant de situations entraînant des expositions indirectes aux pesticides.

Les évaluations des risques dus à l'exposition aux pesticides sont aujourd'hui incomplètes. Les effets « cocktails » ou les expositions indirectes aux pulvérisations ne sont pas pris en compte alors qu'ils ont des conséquences sur la santé, qui peuvent aller de l'intoxication aiguë au cancer en passant par les problèmes respiratoires, les allergies ou encore des troubles neurologiques. Les femmes enceintes ont six fois plus de risques d'avoir un enfant autiste que les autres. Cette exposition in utero peut également perturber le développement des fonctions reproductrices chez le fœtus garçon et favoriser chez l'enfant des maladies telles que des cancers.

Les victimes des pesticides, que ce soient les riverains des zones d'épandage ou les consommateurs, ont énormément de mal à obtenir réparation. Plusieurs procédures pénales ont été engagées en France mais il est très difficile d'apporter la preuve d'une telle pollution ou celle du lien entre les pesticides et la maladie en question.

Il est aujourd'hui urgent de sensibiliser les particuliers aux risques induits par de multiples expositions aux pesticides, notamment en mettant en place une signalétique très explicite et visible par tous, le long des chemins traversant et/ou longeant les zones de pulvérisation de pesticides..

Jardinier du dimanche, attention !

Environ 90 à 94 % des pesticides sont destinés à l'agriculture. Le reste se partage entre les usages collectifs (voirie, voies ferrées...) et les usages amateurs. Les jardiniers amateurs sont environ 17 millions en France, soit 35 % de la population et épandent chaque année 5 000 tonnes de pesticides, pour la plupart des herbicides, afin d'éradiquer les « mauvaises » herbes de leur jardin.

La vente de produits pesticides pour les particuliers se fait directement dans les supermarchés ou les jardinerie, où la plupart des produits sont en accès libre. Les informations disponibles sur les emballages sont loin d'être lisibles quant à la dangerosité du produit. Au printemps, particuliers et agriculteurs reçoivent de nombreuses publicités les incitant à acheter ce type de produits. L'accès aux pesticides doit être limité et soumis à un conseil professionnel. Les jardiniers amateurs doivent être sensibilisés et informés sur les risques que peut entraîner l'utilisation de certains produits. Toute publicité pour les pesticides doit être strictement interdite.

Des règles existent... mais ne sont pas respectées

Face aux risques pour les riverains, particuliers et jardiniers amateurs, des règles de protection existent déjà : interdiction de pulvériser des pesticides si le vent est égal ou supérieur à 19 km/h, interdiction de l'épandage aérien, sauf dérogation, et à moins de 50 mètres de tous lieux de vie, délai de ré-entrée dans une zone qui a été pulvérisée, interdiction de pulvériser pendant les périodes de floraison (ce qui protège les pollinisateurs). Cependant, toutes ces règles sont mal connues et/ou très peu appliquées sur le terrain (voire parfois inapplicables), quand d'autres sont l'objet de trop nombreuses dérogations (tel l'épandage aérien).



Ainsi, les riverains et particuliers restent exposés aux pulvérisations sans même le savoir. Le manque d'informations relatives à ces pulvérisations, que ce soit à proximité d'un espace agricole ou d'une zone urbaine, expose d'autant plus les citoyens à des risques sanitaires.

La définition d'un périmètre de sécurité de 100 mètres sans pulvérisations, à proximité des lieux de vie, notamment en zone rurale, doit être une priorité ; l'interdiction pure et simple de toute utilisation de pesticides de synthèse en zone urbaine doit être adoptée. Enfin, les arrêtés préfectoraux pris dans certaines régions, concernant l'interdiction de pulvériser des pesticides aux abords des fossés, doivent être généralisés dans un souci de protection de la biodiversité et de santé publique

Pesticides dans l'eau : la source du problème ?

Des résidus de pesticides sont mesurés dans 96 % des eaux superficielles et dans 61 % des eaux souterraines testées en France. Sur environ 473 substances recherchées, 235 molécules ont été identifiées au moins une fois.

Les pesticides sont omniprésents dans l'eau et se retrouvent jusque dans nos robinets. Pourtant, le suivi régulier de la pollution des eaux par les pesticides est obligatoire en France depuis 1989 et les règles sont strictes : une directive européenne fixe les limites en pesticides dans l'eau du robinet à 0,1 microgramme par litre par substance pesticide individuelle et à 0,5 microgramme par litre pour le total des pesticides mesurés.

En 2010, le ministère de la Santé a multiplié par 5 la concentration possible de pesticides dans l'eau potable. Cet habile trompe-l'œil permet de faire baisser mécaniquement le nombre de personnes exposées à une présence excessive de pesticides dans l'eau, ainsi tombé de 34 300 en 2009 à 8 939 en 2010.

Les autorités publiques ne prennent aucun engagement sérieux pour améliorer la situation, notamment par une modification des pratiques agricoles, mais préfèrent casser le thermomètre ! Cette façon de faire ne permettra en aucun cas de réaliser les objectifs de la Directive cadre sur l'eau qui vise au bon état écologique des eaux d'ici à 2015.

Il est aujourd'hui absolument nécessaire d'agir pour protéger les populations et nos milieux aquatiques en annulant cette décision scandaleuse du ministère de la Santé.

Pesticides : L'AIR de rien...

Suite à des pulvérisations, les résidus de pesticides se retrouvent dans l'air. 25 à 75 % des quantités de pesticides appliquées se disséminent dans l'atmosphère, entraînant une contamination de l'air, des brouillards et des pluies. Si des normes existent pour l'eau ou l'alimentation, rien ne vient limiter la présence de pesticides dans l'air que nous respirons.

Certaines régions ont mis en place, sur une base volontaire et via les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), des listes régionales de molécules à surveiller. Les études menées par les AASQA ont montré la présence de résidus de pesticides dans l'air (certaines molécules interdites d'usage et/ou classées cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques). Pour la région parisienne, une vingtaine de substances dangereuses ont été mesurées par AirParif en 2007.

Les résidus de pesticides dans l'air ne s'arrêtent pas aux portes de nos maisons. Ces substances toxiques contaminent également l'air intérieur des habitations et des lieux de travail. Des valeurs limites,

reposant sur le principe de précaution, doivent encadrer sévèrement la présence de pesticides dans l'air, à l'instar de ce qui existe déjà pour l'eau et l'alimentation.

Pour votre santé, mangez cinq fruits et légumes (bio) par jour !

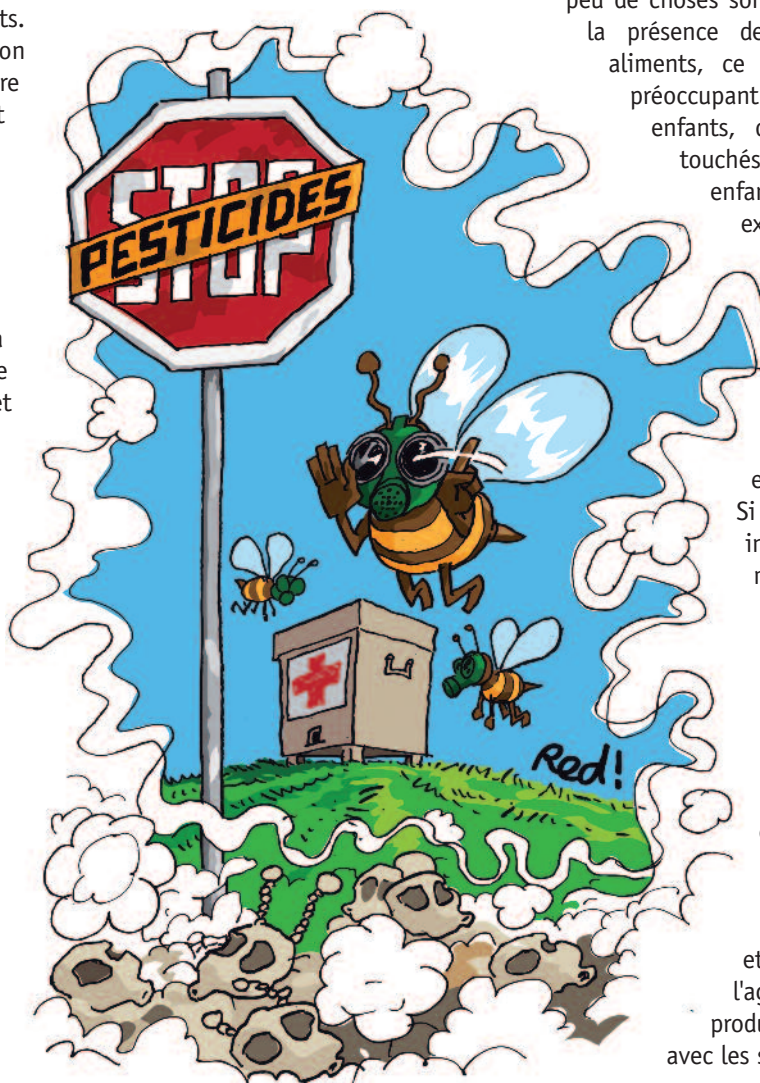
D'année en année, la présence de résidus de pesticides dans l'alimentation est toujours plus alarmante. En 2008, alors que 43,8 % des fruits et légumes consommés en France contenaient ces résidus, 4 % des échantillons dépassaient les Limites Maximales en Résidus (LMR) obligatoires.

Ces résidus de pesticides peuvent être nocifs pour la santé. Même de faibles quantités de pesticides, en mélange, pendant des périodes longues peuvent entraîner des risques de développer des maladies telles que cancers, malformations congénitales, problèmes d'infertilité, etc. De nombreux pesticides autorisés et retrouvés dans les aliments sous forme de résidus sont connus comme étant de possibles cancérigènes, perturbateurs du système hormonal ou reprotoxiques. Très peu de choses sont faites pour éradiquer

la présence de pesticides dans les aliments, ce qui est d'autant plus préoccupant pour la santé des enfants, qui sont les premiers touchés. En 24 heures, un

enfant est susceptible d'être exposé, simplement par son alimentation, à 36 pesticides différents, à 47 molécules soupçonnées d'être cancérigènes et à 37 perturbateurs endocriniens.

Si les autorités nous incitent à consommer au moins 5 fruits et légumes par jour pour notre santé, il n'en existe pas moins des risques sanitaires si ces aliments contiennent des résidus de pesticides et/ou des perturbateurs endocriniens. La seule alternative est de consommer des fruits et légumes issus de l'agriculture biologique, produits localement, en lien avec les saisons.



Zones sans pesticides : c'est possible !

Malgré l'immobilisme de l'État et l'inefficacité du plan « Écophyto 2018 » sur la réduction de l'utilisation des pesticides, de nombreuses bonnes pratiques et alternatives se développent. Elles sont notamment promues chaque année lors de la Semaine pour les alternatives aux pesticides qui a lieu dans toute la France ainsi que dans d'autres pays d'Europe et d'Afrique du 20 au 30 mars.

Plusieurs collectivités se sont par exemple déjà engagées à gérer leurs espaces verts de manière durable. À Paris, ce sont 82 jardins, parcs et squares sur les 480, qui sont labellisés « zéro phyto » par un organisme indépendant. Des méthodes alternatives ont été préférées aux produits chimiques, ce qui favorise la biodiversité et a permis de baisser de 90 % en 15 ans les quantités de pesticides achetées. De même, à Rennes, l'usage des pesticides a été réduit de 92 % en 10 ans et de nombreuses communes bretonnes se passent même complètement de la bécuille chimique.

En agriculture, l'usage des pesticides n'est pas une fatalité, mais un choix technique intimement lié à la surmécanisation et aux semences industrielles standard. D'autres voies agronomiques sont possibles, basées sur des variétés mieux adaptées au milieu, la lutte biologique (utilisation des prédateurs naturels des parasites), les cultures associées, la reconstitution d'agroécosystèmes capables de réguler les maladies, la rotation des cultures (pour éviter la concentration progressive des maladies et parasites adaptés à une culture donnée), etc.

La transition vers ces alternatives peut s'articuler en plusieurs étapes, qui n'ont de sens que si elles sont bien conçues comme une

progression (et n'encouragent pas les agriculteurs à s'arrêter à la première) :

Dans un premier temps, il est bien sûr possible de remplacer les pesticides par des traitements naturels (utilisation des « préparations naturelles peu préoccupantes », ou PNPP, comme le purin d'ortie ou de prêle), qui ont fait leurs preuves depuis des siècles en France ou dans d'autres régions du monde. Ces solutions doivent être légalement reconnues et bénéficier de programmes de recherche

Dans un deuxième temps, les agriculteurs doivent apprendre à réorganiser l'agronomie de leurs fermes pour éviter le recours aux traitements. La réimplantation d'arbres, de haies ou de bandes enherbées permet de réguler les parasites des cultures sans aucun besoin de produits chimiques. De bonnes rotations (successions de cultures différentes) est essentielle, et peut être améliorée par la pratique des cultures associées (plusieurs cultures en même temps sur une parcelle). Il est impératif de redonner toute leur place aux variétés végétales et aux races animales locales, évolutives et adaptées aux milieux (semences paysannes...).

Enfin, la combinaison optimale de ces techniques alternatives, qui permet d'obtenir les meilleurs résultats et la meilleure stabilité technique, est l'agriculture biologique. Cette dernière présente l'avantage d'avoir des effets positifs à la fois sur la qualité de l'eau, la fertilité naturelle du sol, la biodiversité sauvage et domestique (en particulier les abeilles), la santé des consommateurs et des agriculteurs – et de revaloriser le métier d'agriculteur en recréant un lien et un respect entre paysans et consommateurs.



À vous d'Agir !

1 Signez et faites signer les cartes-pétition, puis envoyez-les au Ministre de l'Agriculture et à la Ministre de la Santé ;

2 Renvoyez la carte-réponse à Agir pour l'Environnement. Cela est indispensable pour évaluer l'impact de la campagne ;

3 Commandez les documents de la campagne et diffusez-les autour de vous : ami-es, associations, élus, médias de votre département...

4 Participez à la Semaine pour les alternatives aux pesticides (du 20 au 30 mars 2013)
<http://www.semaine-sans-pesticides.fr/>

5 Indiquez-nous vos « zones sans pesticides » (champ, frigo, école, mairie etc.) sur www.zones-sans-pesticides.org

Pour aller plus loin

- > Veillerette François, Nicolino Fabrice, *Pesticides – Révélations sur un scandale français*, Fayard, 2007
- > Caplat Jacques et al. *Cultivons les alternatives aux pesticides*, Ed. Le passager clandestin/Cédis, 2011
- > Caplat Jacques, *L'agriculture biologique pour nourrir l'humanité*, Ed. Actes Sud, 2012
- > Carson Rachel, *Le printemps silencieux*, Wildproject, collection « Domaine Sauvage », 2009 (édition originale 1963)
- > Guide : *Comment jardiner sans pesticides*, 2006, Ed. La maison de la consommation et de l'environnement, http://www.mce-info.org/Pesticides/docs_pdf/comment-jardiner.pdf
- > Générations Futures – <http://www.generations-futures.fr>
- > Agir pour l'Environnement – <http://www.agirpourenvironnement.org>
- > Union Nationale de l'Apiculture Française : <http://www.unaf-apiculture.info>

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT :

2, rue du Nord - 75018 Paris • Tél. : 01 40 31 02 37 • Courriel : contact@agirpourenvironnement.org • Site internet : www.agirpourenvironnement.org

Mille mercis à Red ! pour ses illustrations / Maquette : comvis79.puzl.com

Cette plaquette est imprimée à 75 000 exemplaires sur papier recyclé par Presse Pluriel (19, rue Frédéric Lemaître - 75020 Paris) - N°ISSN : 1624-7612

Comment agir ?

► Vos dons sont déductibles de vos impôts à hauteur de 66% du versement effectué. Sans vous, rien n'est possible.

► **J'agis pour l'environnement**

j'ai signé les deux cartes pétitions adressées au ministre de l'Agriculture et à la ministre de la Santé.

► **Je relaie l'information**

- Je commande et diffuse exemplaire(s) de la campagne N° 37 « Alerte aux pesticides » (0,30 € par exemplaire, port compris) soit €
- Je commande badge(s) "zone sans pesticides" pour 2 € l'exemplaire, soit €
- Je commande lot(s) de 8 badge(s) "Bio/Pesticides/OGM/Abeilles" pour 10 €, soit €
- Je commande autocollant(s) "zone sans pesticides" pour 1 € l'exemplaire, soit €
- Je commande lot(s) de 10 autocollant(s) "Bio/Pesticides/OGM/Abeilles" pour 5 €, soit €
- Je commande lot(s) de 8 cartes postales illustrées "Bio/Pesticides/OGM/Abeilles" pour 5 €, soit €

► **Je soutiens Agir pour l'Environnement**

Je verse un don de 50 € 30 € 75 € Autre :

Ou j'opte pour le prélèvement automatique en remplissant le verso de cette carte-réponse.

► **Pour recevoir toutes les campagnes de l'association,**

j'adhère à Agir pour l'Environnement pour 10 € par an

En effectuant un don ou en adhérant à l'association, la somme versée peut être déduite de vos impôts à hauteur de 66% de la somme versée. Les chèques sont à rédiger à l'ordre d'Agir pour l'Environnement.

EXPÉDITEUR

NOM.
PRENOM.
ADRESSE.
.....

CODE POSTAL
VILLE
COURRIEL @

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
78, RUE DE VARENNES
75007 PARIS

MADAME LA MINISTRE DE LA SANTÉ,
14, AVENUE DUQUESNE
75007 PARIS

tarif postal
en vigueur

tarif postal
en vigueur

SOUTENEZ AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Optez pour le prélèvement automatique mensuel

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, un montant de € par mois.
Pour suspendre le prélèvement, il me suffit de le faire savoir par simple demande écrite à « Agir pour l'Environnement »
N° national d'émetteur : 539277

ÉTABLISSMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Nom de votre agence bancaire ou CCP
Adresse
Code postal Ville

TITULAIRE DU COMPTE (indiquez ci-dessous votre adresse)

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville

COMPTE À DÉBITER (voir votre RIB ou RIP)

Code établissement | | | | | | | Code guichet | | | | | |
N° de compte | | | | | | | | | | | Clé RIB | |

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
Réf. 539277.0002841020006481
Agir pour l'Environnement - 2, rue du Nord - 75018 Paris

Joindre un RIB
ou un RIP

DATE ET SIGNATURE obligatoire :

Alerte aux pesticides !

Monsieur le Ministre,
La France est le premier utilisateur européen de pesticides. Leur utilisation massive menace notre environnement et pose de graves problèmes de santé publique aux agriculteurs bien sûr mais aussi aux rivières et particuliers contaminés par les dérivés et les résidus de pesticides notamment via l'eau, l'air et l'alimentation. Afin de protéger la santé des populations et des générations futures, nous vous demandons :
- de mettre en place une zone tampon de 100 mètres sans pulvérisations, à proximité des lieux de vie en zone rurale ;
- d'interdire purement et simplement toute utilisation de pesticides de synthèse en zone urbaine ;
- de généraliser sur le territoire national les arrêtés préfectoraux, pris dans certaines régions concernant l'interdiction de pulvériser des pesticides aux abords des fossés et des points d'eau ;
- de mettre en place un dispositif de contrôle sur les tracteurs pour informer de la vitesse du vent et pouvoir la contrôler a posteriori ;
- de mettre en place une signalétique, très explicite et visible par tous, le long des chemins traversant et/ou longeant les zones de pulvérisation de pesticides, ainsi que, à l'entrée des parcelles, un dispositif simple pour évaluer la force du vent (type manchon, etc.) ;
- d'appliquer la loi sur l'eau, qui demande de mettre en place trois périmètres de protection autour de tous les captages d'eau potable ; d'obliger sur les 2e et 3e périmètres de protection de protéger l'agriculture biologique.
Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez au contenu de cette carte-pétition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

EXPÉDITEUR
Nom, prénom
Adresse
Signature

Alerte aux pesticides !

Madame la Ministre,
La France est le premier utilisateur européen de pesticides. Leur utilisation massive menace notre environnement et pose de graves problèmes de santé publique aux agriculteurs bien sûr mais aussi aux rivières et particuliers contaminés par les dérivés et les résidus de pesticides notamment via l'eau, l'air et l'alimentation. Afin de protéger la santé des populations et des générations futures, nous vous demandons :
- d'établir une norme limitant la présence des pesticides dans l'air ;
- de ramener la contamination des aliments par les pesticides au seuil de détection ;
- d'annuler l'instruction du Ministère de la Santé du 8 décembre 2010 autorisant des niveaux de contamination de l'eau par les pesticides inacceptables ;
- d'interdire la vente en libre-service des pesticides pour les particuliers ;
- d'interdire la publicité pour des produits contenant des pesticides pour les particuliers.
Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez au contenu de cette carte-pétition, nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

EXPÉDITEUR
Nom, prénom
Adresse
Signature



réAGIR



réAGIR